

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

SCPI ALTIXIA COMMERCES

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

32 avenue Marceau, Paris (75008)

RCS Paris 844 615 997

Visa SCPI n°19-03 en date du 12 mars 2019

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2026**

Les associés de la SCPI ALTIXIA COMMERCES sont avisés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

le 26 juin 2026 à 14 heures 30

au siège social : 32 avenue Marceau à Paris 8ème

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes clos au 31 décembre 2025, sur le fondement des rapports de la Société de gestion, ALTIXIA REIM, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, et constatation du capital de la Société au 31 décembre 2025 ;
2. Quitus à la Société de gestion ;
3. Constatation et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Revue du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier et approbation des conventions ;
5. Réitération de l'autorisation de recours à l'emprunt en délivrant toutes garanties ;
6. Autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles » et constatation du montant de la distribution de plus-values immobilières au cours de l'exercice précédent ;
7. Autorisation donnée à la Société de Gestion d'imputer sur la prime d'émission le solde débiteur du compte des plus ou moins values de cession ;
8. Nomination des membres du Conseil de Surveillance ;
9. Pouvoirs pour les formalités.

PROJETS DE RESOLUTIONS**PREMIERE RESOLUTION**

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de gestion ALTIXIA REIM, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve le rapport de la Société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes. L'assemblée générale ordinaire constate que le capital social effectif s'élevait,

à la clôture de l'exercice, à 79 126 500 € représentant 8 247 parts souscrites à un montant nominal de 150 €.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus à la Société de gestion

L'assemblée générale donne quitus à la Société de gestion ALTIXIA REIM, pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale ayant pris acte que :

- Le résultat du dernier exercice clos de :	5 151 927,69 €
- Augmenté du report à nouveau antérieur de :	333 769,57 €
- Diminué de l'affectation par prélèvement sur la prime d'émission de :	-1 285,94 €
Constitue un bénéfice distribuable de :	5 484 411,32 €

Décide de l'affecter :

- A la distribution d'un dividende à hauteur de : 5 334 707,75 €, soit 10,15 € par part de la SCPI en pleine jouissance et correspondant au montant des acomptes versés aux associés au titre de l'exercice 2025,

- Au compte de « report à nouveau » à hauteur de : 149 703,57 €
soit 0,28 € par part au 31/12/2025

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du code monétaire et financier, approuve les conventions qui y sont visées.

CINQUIEME RESOLUTION

Réitération de l'autorisation de recours à l'emprunt en délivrant toutes garanties

L'assemblée générale réitère son autorisation donnée à la société de gestion de contracter des emprunts, assumer des dettes et procéder à des acquisitions payables à terme, en délivrant toutes garanties de toute nature, notamment hypothèques, sûretés réelles et personnelles portant sur les biens financés, les loyers et toutes créances notamment professionnelles, dans la limite d'un montant maximal égal à 40% de la valeur des actifs immobiliers de la Société telle que déterminée par l'évaluateur immobilier de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

Autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles » et constatation du montant de la distribution de plus-values immobilières au cours de l'exercice précédent

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à distribuer des sommes prélevées sur le compte de réserve des "plus ou moins-value sur cessions d'immeubles" dans la limite du stock des plus-values nettes réalisées en compte sur la base de situations intermédiaires.

L'Assemblée Générale précise que cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice en cours.

SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation donnée à la Société de Gestion d'imputer sur la prime d'émission le solde débiteur du compte des plus ou moins values de cession

L'assemblée générale :

- autorise la Société de Gestion à imputer sur la prime d'émission le solde débiteur du compte des plus ou moins-values de cession constatées au 31 décembre 2025, soit 14 500 euros, afin d'apurer les pertes constatées au 31 décembre 2025 sur le compte des plus ou moins-values de cession ;
- autorise, lors de chaque arrêté trimestriel, la Société de Gestion à imputer sur la prime d'émission le solde débiteur du compte des plus ou moins-values de cession à cette date d'un montant égal aux pertes constatées sur le compte des plus ou moins-values de cession afin d'apurer les pertes nettes constatées à la fin du trimestre ;
- et précise que cette autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

HUITIEME RESOLUTION

Nomination des membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale ayant pris acte qu'aux termes de l'article XX.1 des statuts « *Les associés réunis en assemblée générale ordinaire désignent un conseil de surveillance composé de 3 à 12 associés* » et « *Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour trois ans et sont rééligibles.* » et prenant acte de l'arrivée à terme, à l'issue de la présente assemblée, des mandats des huit membres du Conseil de Surveillance de la société, à savoir :

- Monsieur Daniel Collignon
- Monsieur Vincent Danis
- Madame Dominique Dudan

- Monsieur Dominique Demonceaux
- Selencia
- Monsieur Alain Regnault
- Marine Patrioine
- Riva Patrimoine

et que six candidatures régulières ont été reçues,

nomme en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2029 appelée à statuer sur les comptes de 2028, trois associés au moins et six associés au plus, ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi les candidats figurant ci-dessous :

CANDIDATS PERSONNES PHYSIQUES	Elu	Non élu	Nombre de voix
Monsieur Vincent DANIS			
Monsieur Frédéric DEMONCEAUX			
Madame Dominique DUDAN			
Madame Sonia FENDLER			
Monsieur Alain REGNAULT			
CANDIDATS PERSONNES MORALES			
MARINE CORPORATE			

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

* * *

La Société de Gestion
ALTIXIA REIM

SCPI ALTIXIA COMMERCES

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

32 avenue Marceau, Paris (75008)

RCS Paris 844 615 997

Visa SCPI n°19-03 en date du 12 mars 2019

**ANNEXE A LA CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2026****CANDIDATS A L'ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez, ci-après, les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature à l'élection du Conseil de Surveillance :

CANDIDATS PERSONNES PHYSIQUES

Monsieur Vincent DANIS – 61 ans

- Détenant : 10 parts
- Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Président de Savinianne (Société de conseil en gestion de patrimoine)
- Fonction occupée dans la SCPI : membre sortant
- Nombre total de mandats de membres de conseil de surveillance exercés dans toutes SCPI : quatre (SCPI PIERRE EXPANSION SANTE, SELECTIPIERRE 2 et les SCPI ALTIXIA COMMERCES et ALTIXIA CADENCE XII gérées par ALTIXIA REIM)

Monsieur Frédéric DEMONCEAUX – 69 ans

- Détenant : 173 parts
- Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : retraité (ex-Conseiller en Gestion de Patrimoine)
- Fonction occupée dans la SCPI : membre sortant
- Nombre total de mandats de membres de conseil de surveillance exercés dans toutes SCPI : un (SCPI ALTIXIA COMMERCES)

Madame Dominique DUDAN – 72ans

- Détenant : 10 parts
- Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : administrateur de sociétés cotées, senior advisor et présidente du conseil de surveillance de l'OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE,
- Fonction occupée dans la SCPI : membre sortant
- Nombre total de mandats de membres de conseil de surveillance exercés dans toutes SCPI : trois (SCPI PIERRE EXPANSION SANTE et les SCPI ALTIXIA COMMERCES et ALTIXIA CADENCE XII gérées par ALTIXIA REIM)

Madame Sonia FENDLER – 60 ans

- Détenant : 10 parts
- Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Présidente ALTIXIA REIM, membre du COMEX de GENERALI, DGA HARVEST France,
- Fonction occupée dans la SCPI : ex-présidente de sa société de gestion ALTIXIA REIM
- Nombre total de mandats de membres de conseil de surveillance exercés dans toutes SCPI : aucun

Monsieur Alain REGNAULT – 66 ans

- Détenant : 10 parts
- Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : retraité (ex-Directeur Général d'AGEAS et président d'AVENIR MUTUELLE)
- Fonction occupée dans la SCPI : membre sortant
- Nombre total de mandats de membres de conseil de surveillance exercés dans toutes SCPI : deux (SCPI ALTIXIA COMMERCES et ALTIXIA CADENCE XII gérées par ALTIXIA REIM)

CANDIDATS PERSONNES MORALESMARINE CORPORATE

- Détenant : 600 parts
- Siège social : 28 rue du Palais, 85100 Les Sables d'Olonne
- Numéro d'immatriculation au RCS : 514 996 008 RCS La Roche sur Yon
- Activité : Conseiller en Gestion de Patrimoine (MARINE PATRIMOINE), administrateur et formateur auprès de l'ANACOFI IMMO.
- Nombre total de mandats de membres de conseil de surveillance exercés dans toutes SCPI : un (SCPI ALTIXIA COMMERCES)

La Société de Gestion

ALTIXIA REIM